

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260320-DE_014_2026-DE

S²LO

Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 15/03/2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :

10

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Représentés : Daniel FORT représenté par Evodie HERAIL

Pour : 11

Présents non votants :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Frédérique EBRARD

Objet : Création des postes d'adjoints - DE_014_2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI, élu Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;
Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 3 adjoints au Maire maximum ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/03/2026
et publié ou notifié
le 20/03/2026

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

